

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

Title - Sujet POL Products	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0127-14P020/A	Date 2015-04-16
Client Reference No. - N° de référence du client W0127-14P020	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$EDM-017-10422
File No. - N° de dossier EDM-4-37152 (017)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-05-27	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Logan, Elizabeth	Buyer Id - Id de l'acheteur edm017
Telephone No. - N° de téléphone (780)497-3956 ()	FAX No. - N° de FAX (780)497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE EDMONTON GARRISON STN FORCES P.O.BOX 10500 EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	POL Products	W0127	W0127	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0127-14P020/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

EDM-4-37152

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm017

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0127-14P020

cette page est intentionnellement laissée en blanc

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	4
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS.....	7
5.1. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES.....	7
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	7
A. OFFRE À COMMANDES.....	7
6.1 OFFRE.....	7
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	8
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	9
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	9
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	11
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.11 ATTESTATIONS.....	11
6.12 LOIS APPLICABLES	11
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
7.1 BESOIN.....	12
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
7.3 DURÉE DU CONTRAT.....	12
7.4 PAIEMENT	12
7.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	13
7.6 ASSURANCES OU EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	13
7.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	13
ANNEXE « A »	14
<i>BESOIN</i>	14
ANNEXE « B »	15

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-14P020/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-14P020

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-4-37152

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm017
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

BASE DE PAIEMENT	15
ANNEXE « C »	24
OFFRES À COMMANDES - ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS.....	24

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent Besoin, la Base de paiement, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- (i) Fournir de l'huile pour moteur, des lubrifiants, de l'antigel et des produits connexes, emballés, selon les besoins, au ministère de la Défense nationale, BFC Edmonton, à Edmonton (Alberta), y compris l'unité de formation de l'armée britannique (BATUS) à la Base canadienne de Suffield Forces, Ralston, en Alberta pendant la période allant de la date d'émission au 31 mai 2018.
- (ii) L'offrant retenu doit être en mesure de livrer à la BFC Edmonton et BFC Wainwright sur un préavis de 72 heures.
- (iii) conformément à l'article 01 des instructions uniformisées [2006](#) des dispositions relatives à l'intégrité, les offrants doivent fournir une liste de tous les propriétaires et(ou) administrateurs et toute autre documentation connexe, au besoin. Consulter la section [4.21](#) du Guide des approvisionnements pour en savoir plus sur les dispositions relatives à l'intégrité.

(iv) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

M0019T (2007-05-25) Prix et(ou) taux fermes
M1004T (2011-05-16) Condition du Matériel

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas

répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (un copie papier)

Section II : offre financière (un copie papier)

Section III: attestations (un copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-14P020/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-14P020

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-4-37152

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm017
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____
Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- (a) Bidder must comply with the requirements of the Request for Standing Offer.
- (b) Bidder must be able to provide at least 37 of the first 41 items listed in the Basis of Payment (Annex B) and must quote prices for those items.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Les prix unitaires des articles 1 à 41 inclusivement seront multipliés par les usages estimatifs indiqués pour chacune des trois années. Au cas où un soumissionnaire n' pas fourni de prix pour des articles, le plus haut prix fourni parmi toutes les soumissions évaluées s'appliquera à ces articles.

4.1.2.2 Le rabais indiqué à l'article 42 s'appliquera à la dépense annuelle estimative pour chacune des trois années.

4.1.2.3 Les résultats des calculs effectués aux paragraphes .1 et .2 ci-dessus s'additionneront de façon à donner le prix total de la soumission

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA* - M0069T (2007-05-25), Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrans doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrans remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005 \(2014-09-25\)](#), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres à WST-PA-EDM@pwgsc-tpsgc.gc.ca.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'attribution de l'offre à commandes jusqu'au 31 mai 2018.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-14P020/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-14P020

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-4-37152

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm017
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom : Elizabeth Logan
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : Place ATB, tour Nord
5 e étage – 10025 avenue Jasper
EDMONTON AB T5J 1S6

Téléphone : 780-497-3956
Télécopieur : 780-497-3510
Courriel : elizabeth.logan@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :
à remplir au moment de l'offre à commandes

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Chargé de projet ou son représentant autorisé.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquentes à une offre à commandes ou une version électronique.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-14P020/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-14P020

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-4-37152

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm017
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de à remplir au moment de l'attribution de l'offre à commandes \$, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-09-25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2014-11-27) Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Offres à Commandes - Établissement des rapports;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*).

6.11 Attestations

6.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.13 Clauses du Guide des CCUA

M3000C Listes de prix (2006-08-15)

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de 72 heures civiles à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix de lot ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de la commande subséquente. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

7.4.3 Méthode de paiement

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

OU

Clause du *Guide des CCUA* H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-14P020/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-14P020

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-4-37152

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm017
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.4.4 Clauses du *Guide des CCUA*

C2002C Droits et taxes - entrepreneur établi à l'étranger - État de la Californie (2010-01-11)
C2605C Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger (2008-05-12)
C2608C Documentation des douanes canadiennes (2010-08-16)
C2610C Droits de douane - MDN est l'importateur (2007-11-30)

7.4.5 Paiement par carte de crédit

(Utiliser cette clause lorsque plus qu'une carte de crédit est acceptée)

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

7.5 Instructions pour la facturation

7.5.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par :

- a) une copie du tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
- b) une copie de la liste de prix afin de justifier les prix demandés pour tous les articles commandés en vertu de la ligne no 42 de l'Annexe B.

7.5.2 Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.6 Assurances ou Exigences en matière d'assurance

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

7.7 Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C Marchandises excédentaires (2006-06-16)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-14P020/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-14P020

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-4-37152

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm017
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

BESOIN

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin de fluides pour véhicules (huiles pour moteurs, lubrifiants, antigels, etc.) emballés qui doivent être livrés et déchargés à la garnison de la base des Forces canadiennes (BFC) Edmonton, à Edmonton, en Alberta et (BFC) Wainwright, à Denwood, en Alberta.

La liste ci dessous comporte un exemple d'articles visés par la présente offre à commandes (une liste exhaustive des articles et des quantités figure à l'annexe B) :

- lubrifiant pour engrenages;
- liquide de refroidissement;
- conditionneur de carburant;
- antigel;
- produit dégraissant;
- huile pour moteurs;
- graisse polyvalente.

La liste ci dessous comporte un exemple d'articles non visés par la présente offre à commandes :

- huile pour moteurs en vrac (livrée directement aux réservoirs du MDN);
- tout article visé par une autre offre à commandes;
- tout produit spécial destiné aux aéronefs.

Des exercices majeurs (plus de six semaines en campagne) sont prévus en Alberta au moins une fois par année, de sorte que l'accès à un fournisseur fiable et conscient des délais est un élément essentiel au succès d'un exercice. Durant ces exercices, les fournisseurs retenus doivent être en mesure de fournir les produits à la garnison de la BFC Edmonton ou BFC Wainwright dans les 72 heures (ou mieux) suivant une demande.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-14P020/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-14P020

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-4-37152

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm017
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les prix sont en dollars canadiens.

- La TPS est en sus.
- Les prix annoncés doivent comprendre les droits de douane, s'il y a lieu.
- Les prix doivent être FAB, y compris les frais de livraison et de déchargement à la BFC Edmonton, à Edmonton, en Alberta (voir P1).
- Les frais associés aux barils doivent être remboursés lorsque ceux-ci sont retournés.
- Des frais de 0,05 \$ par litre seront perçus conformément au document du programme de récupération des huiles usées de l'Alberta (Alberta Used Oil Recycling Program) qui peut être consulté à l'adresse http://usedoilrecyclingab.com/webcura/files/260629_july_2012_updated_ehc_applicable_products_list.pdf. Toute modification de tarif doit être signalée à l'autorité de projet et à l'autorité contractuelle et appuyée par le document du programme de récupération des huiles usées de l'Alberta.
- Les soumissionnaires doivent être en mesure de proposer des prix pour au moins 37 articles parmi les 41 premiers produits qui figurent dans la liste de chaque année visée par le contrat. L'État tiendra pour acquis que le soumissionnaire est incapable de fournir tout article dont le prix a été omis.
- Les soumissionnaires doivent proposer des prix pour chaque année demandée.
- L'utilisation prévue n'est qu'à titre indicatif. Les quantités indiquées peuvent différer des quantités de l'utilisation réelle.
- Les soumissionnaires peuvent proposer des modifications touchant la description des articles ou la méthode d'établissement des prix jusqu'à dix jours avant la clôture des soumissions et doivent joindre une justification à ces modifications. L'État peut refuser toute modification proposée.

L'État peut demander la livraison de produits au MDN à Wainwright et à Suffield, si des exercices y sont menés.

VEUILLEZ INDIQUER SI LA LIVRAISON À CES BASES EST OFFERTE. Le cas échéant, veuillez indiquer si des frais de livraison supplémentaire seront facturés.

MDN Wainwright, Denwood, Alberta
Livraison offerte OUI NON
Frais de livraison supplémentaire OUI NON

MDN Suffield, Ralston, Alberta
Livraison offerte OUI NON
Frais de livraison supplémentaire OUI NON

VEUILLEZ CONSULTER LES TABLEAUX CI DESSOUS

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-14P020/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-14P020

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-4-37152

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm017
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Prix pour l'année de la date de diffusion au 31 mai 2016

Article	Numé de nomenclature OTAN (NNO)	Quantité	Description	Prix unitaire	Unité de dotation	Utilisation annuelle pré	Prix calculé
1	8030-21-876-4192	340 g (12 oz)	enduit anticorrosion	\$	bidon	200	\$
2	8030-21-888-6205	170 g (6 oz)	enduit anticorrosion	\$	bidon	200	\$
3	8030-99-225-0248	50 ml	produits d'éeé	\$	bouteille	100	\$
4	8040-12-181-1710	20 g	adhé	\$	bouteille	100	\$
5	9150-21-898-1599	20 l	huile synthé 5W30	\$	conteneur	20	\$
6	9150-01-537-5292	1 l	huile synthé 15W40	\$	litre	50	\$
7		20 l	huile synthé 15W40	\$	conteneur	20	\$
8		208 l	huile synthé 15W40	\$	baril	5	\$
9		1 l	huile synthé 5W40	\$	litre	50	\$
10		20 l	huile synthé 5W40	\$	conteneur	20	\$
11		208 l	huile synthé 5W40	\$	baril	5	\$
12		1 l	huile synthé pour climat nordique 0W40	\$	litre	50	\$
13		20 l	huile synthé pour climat nordique 0W40	\$	conteneur	20	\$
14		208 l	huile synthé pour climat nordique 0W40	\$	baril	5	\$
15		1 l	huile synthé pour climat nordique 0W30	\$	litre	50	\$
16		20 l	huile synthé pour climat nordique 0W30	\$	conteneur	20	\$
17		208 l	huile synthé pour climat nordique 0W30	\$	baril	5	\$
18	9150-21-898-1462	1 l	huile synthé pour engrenages 75W90	\$	conteneur	50	\$

19	9150-21-904-0945	208 l	huile pour engrenages 75W90	\$	baril	20	\$	
20		208 l	huile synthé pour transmission automatique	\$	baril	5	\$	
21		20 l	huile synthé pour transmission automatique	\$	conteneur	20	\$	
22		1 l	huile synthé pour transmission automatique	\$	litre	20	\$	
23	6850-99-200-9927	18 ml en aé	fluide de dé à froid	\$	chaque	100	\$	
24	6850-21-885-0864	208 l	antigel de lave-glace	\$	baril	20	\$	
25	6850-21-885-0863	4 l	antigel de lave-glace	\$	conteneur	200	\$	
26	9150-00-935-9810	208 l	fluide hydraulique	\$	baril	20	\$	
27	9150-00-754-2595	1,75 lb	graisse au disulfure de molybdé	\$	bidon	20	\$	
28	9150-21-578-7503	5 lb	graisse	\$	bidon	20	\$	
29	6850-20-A0A-3680	208 l	antigel universel vert	\$	baril	20	\$	
30	6850-20-A06-3004	4 l	antigel universel vert	\$	chaque	100	\$	
31	6850-20-A0D-3286	4 l	antigel rose	\$	chaque	100	\$	
32	6850-12-175-2583	208 l	antigel industriel vert	\$	baril	20	\$	
33	6850-12-175-2582	4 l	antigel industriel vert	\$	bidon	100	\$	
34	6850-01-464-9096	208 l	antigel prééé industriel vert	\$	baril	20	\$	
35	6850-21-AAC-2791	4 l	antigel RV	\$	conteneur	200	\$	
36	6850-21-AAL-2936	150 ml	antigel de canalisation de carburant	\$	chaque	500	\$	
37	6850-21-AAL-2937	500 ml	antigel de canalisation de carburant	\$	chaque	500	\$	
38	6850-21-AAL-3029	539 g en aé	nettoyant à freins (Brakleen)	\$	chaque	200	\$	
39	9140-21-578-1040	4 l	kéé	\$	conteneur	200	\$	
40	9140-21-578-1090	208 l	kéé	\$	baril	50	\$	
41	9130-21-578-0394	4 l	naphte	\$	conteneur	300	\$	
42	Les articles divers lié aux produits pé aux huiles et aux lubrifiants seront facturé au prix annoncé						% dé pré	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-14P020/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-14P020

N° de la modif - Amd. No.

 File No. - N° du dossier
EDM-4-37152

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm017
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

moins un rabais de		de 37 500, 00 (TPS en sus)
--------------------	--	--

Prix pour l'année du 1er juin 2016 au 31 mai 2017

Article	Numé de nomenclature OTAN (NNO)	Quantité	Description	Prix unitaire	Unité de dotation	Utilisation annuelle pré	Prix calculé
1	8030-21-876-4192	340 g (12 oz)	enduit anticorrosion	\$	bidon	200	\$
2	8030-21-888-6205	170 g (6 oz)	enduit anticorrosion	\$	bidon	200	\$
3	8030-99-225-0248	50 ml	produits d'été	\$	bouteille	100	\$
4	8040-12-181-1710	20 g	adhé	\$	bouteille	100	\$
5	9150-21-898-1599	20 l	huile synthé 5W30	\$	conteneur	20	\$
6	9150-01-537-5292	1 l	huile synthé 15W40	\$	litre	50	\$
7		20 l	huile synthé 15W40	\$	conteneur	20	\$
8		208 l	huile synthé 15W40	\$	baril	5	\$
9		1 l	huile synthé 5W40	\$	litre	50	\$
10		20 l	huile synthé 5W40	\$	conteneur	20	\$
11		208 l	huile synthé 5W40	\$	baril	5	\$
12		1 l	huile synthé pour climat nordique 0W40	\$	litre	50	\$
13		20 l	huile synthé pour climat nordique 0W40	\$	conteneur	20	\$
14		208 l	huile synthé pour climat nordique 0W40	\$	baril	5	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
 W0127-14P020/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W0127-14P020

N° de la modif - Amd. No.
 N° de réf. du dossier
 EDM-4-37152

Id de l'acheteur - Buyer ID
 edm017
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

15		1 l	huile synthé pour climat nordique 0W30	\$	litre	50	\$
16		20 l	huile synthé pour climat nordique 0W30	\$	conteneur	20	\$
17		208 l	huile synthé pour climat nordique 0W30	\$	baril	5	\$
18	9150-21-898-1462	1 l	huile synthé pour engrenages 75W90	\$	conteneur	50	\$
19	9150-21-904-0945	208 l	huile pour engrenages 75W90	\$	baril	20	\$
20		208 l	huile synthé pour transmission automatique	\$	baril	5	\$
21		20 l	huile synthé pour transmission automatique	\$	conteneur	20	\$
22		1 l	huile synthé pour transmission automatique	\$	litre	20	\$
23	6850-99-200-9927	18 ml en aé	fluide de dé à froid	\$	chaque	100	\$
24	6850-21-885-0864	208 l	antigel de lave-glace	\$	baril	20	\$
25	6850-21-885-0863	4 l	antigel de lave-glace	\$	conteneur	200	\$
26	9150-00-935-9810	208 l	fluide hydraulique	\$	baril	20	\$
27	9150-00-754-2595	1,75 lb	graisse au disulfure de molybdé	\$	bidon	20	\$
28	9150-21-578-7503	5 lb	graisse	\$	bidon	20	\$
29	6850-20-A0A-3680	208 l	antigel universel vert	\$	baril	20	\$
30	6850-20-A06-3004	4 l	antigel universel vert	\$	chaque	100	\$
31	6850-20-A0D-3286	4 l	antigel rose	\$	chaque	100	\$
32	6850-12-175-2583	208 l	antigel industriel vert	\$	baril	20	\$
33	6850-12-175-2582	4 l	antigel industriel vert	\$	bidon	100	\$
34	6850-01-464-9096	208 l	antigel préé industriel vert	\$	baril	20	\$
35	6850-21-AAC-2791	4 l	antigel RV	\$	conteneur	200	\$
36	6850-21-AAL-2936	150 ml	antigel de canalisation de carburant	\$	chaque	500	\$
37	6850-21-AAL-2937	500 ml	antigel de canalisation de carburant	\$	chaque	500	\$

38	6850-21-AAL-3029	539 g en aé	nettoyant à freins (Brakleen)	\$	chaque	200	\$
39	9140-21-578-1040	4 l	kéé	\$	conteneur	200	\$
40	9140-21-578-1090	208 l	kéé	\$	baril	50	\$
41	9130-21-578-0394	4 l	naphte	\$	conteneur	300	\$
	BFC SUFFIELD						
42		408 g en aé	nettoyant à freins (Brakleen)	\$	chaque	500	\$
43		1100 l cube	10W30	\$	cube	24	\$
44		20 l	10W30	\$	seau	848	\$
45		1100 l cube	80W90	\$	cube	8	\$
46		20 l	80W90	\$	Seau	300	\$
47		1100 l cube	15W40	\$	cube	16	\$
48		20 l	15W40	\$	seau	248	\$
49	Les articles divers lié aux produits pé aux huiles et aux lubrifiants seront facturés au prix annoncé moins un rabais de _____				%	dé pré de 37 500, 00 (TPS en sus)	\$

Prix pour l'année du 1er juin 2017 au 31 mai 2018

Article	Numé de nomenclature OTAN (NNO)	Quantité	Description	Prix unitaire	Unité de dotation	Utilisa-tion annuelle	Prix calculé
1	8030-21-876-4192	340 g (12 oz)	enduit anticorrosion	\$	bidon	200	\$
2	8030-21-888-6205	170 g (6 oz)	enduit anticorrosion	\$	bidon	200	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 W0127-14P020/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W0127-14P020

N° de la modif - Amd. No.
 N° de réf. du dossier
 EDM-4-37152

Id de l'acheteur - Buyer ID
 edm017
 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

3	8030-99-225-0248	50 ml	produits d'éée		\$	bouteille	100		\$
4	8040-12-181-1710	20 g	adhé		\$	bouteille	100		\$
5	9150-21-898-1599	20 l	huile synthé 5W30		\$	conteneur	20		\$
6	9150-01-537-5292	1 l	huile synthé 15W40		\$	litre	50		\$
7		20 l	huile synthé 15W40		\$	conteneur	20		\$
8		208 l	huile synthé 15W40		\$	baril	5		\$
9		1 l	huile synthé 5W40		\$	litre	50		\$
10		20 l	huile synthé 5W40		\$	conteneur	20		\$
11		208 l	huile synthé 5W40		\$	baril	5		\$
12		1 l	huile synthé pour climat nordique 0W40		\$	litre	50		\$
13		20 l	huile synthé pour climat nordique 0W40		\$	conteneur	20		\$
14		208 l	huile synthé pour climat nordique 0W40		\$	baril	5		\$
15		1 l	huile synthé pour climat nordique 0W30		\$	litre	50		\$
16		20 l	huile synthé pour climat nordique 0W30		\$	conteneur	20		\$
17		208 l	huile synthé pour climat nordique 0W30		\$	baril	5		\$
18	9150-21-898-1462	1 l	huile synthé pour engrenages 75W90		\$	conteneur	50		\$
19	9150-21-904-0945	208 l	huile pour engrenages 75W90		\$	baril	20		\$
20		208 l	huile synthé pour transmission automatique		\$	baril	5		\$
21		20 l	huile synthé pour transmission automatique		\$	conteneur	20		\$
22		1 l	huile synthé pour transmission automatique		\$	litre	20		\$
23	6850-99-200-9927	18 ml en aé	fluide de dé à froid		\$	chaque	100		\$
24	6850-21-885-0864	208 l	antigel de lave-glace		\$	baril	20		\$

25	6850-21-885-0863	4 l	antigel de lave-glace		\$	conteneur	200	\$
26	9150-00-935-9810	208 l	fluide hydraulique		\$	baril	20	\$
27	9150-00-754-2595	1,75 lb	graisse au disulfure de molybdé		\$	bidon	20	\$
28	9150-21-578-7503	5 lb	graisse		\$	bidon	20	\$
29	6850-20-A0A-3680	208 l	antigel universel vert		\$	baril	20	\$
30	6850-20-A06-3004	4 l	antigel universel vert		\$	chaque	100	\$
31	6850-20-A0D-3286	4 l	antigel rose		\$	chaque	100	\$
32	6850-12-175-2583	208 l	antigel industriel vert		\$	baril	20	\$
33	6850-12-175-2582	4 l	antigel industriel vert		\$	bidon	100	\$
34	6850-01-464-9096	208 l	antigel préé industriel vert		\$	baril	20	\$
35	6850-21-AAC-2791	4 l	antigel RV		\$	conteneur	200	\$
36	6850-21-AAL-2936	150 ml	antigel de canalisation de carburant		\$	chaque	500	\$
37	6850-21-AAL-2937	500 ml	antigel de canalisation de carburant		\$	chaque	500	\$
38	6850-21-AAL-3029	539 g en aé	nettoyant à freins (Brakleen)		\$	chaque	200	\$
39	9140-21-578-1040	4 l	kéè		\$	conteneur	200	\$
40	9140-21-578-1090	208 l	kéè		\$	baril	50	\$
41	9130-21-578-0394	4 l	naphte		\$	conteneur	300	\$
	BFC SUFFIELD							
42		408 g en aé	nettoyant à freins (Brakleen)		\$	chaque	500	\$
43		1100 l cube	10W30		\$	cube	24	\$
44		20 l	10W30		\$	seau	848	\$
45		1100 l cube	80W90		\$	cube	8	\$
46		20 l	80W90		\$	Seau	300	\$
47		1100 l cube	15W40		\$	cube	16	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-14P020/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-14P020

N° de la modif - Amd. No.
15W40
 File No. - N° du dossier
EDM-4-37152

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm017
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

48		201	15W40		\$	seau	248		\$
49	Les articles divers lié aux produits pé aux huiles et aux lubrifiants seront facturés au prix annoncé moins un rabais de			%			dé pré de 37 500, 00 (TPS en sus)		\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0127-14P020/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-14P020

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-4-37152

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm017
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

OFFRES À COMMANDES - ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

Chaque rapport d'utilisation doit présenter des données faisant état de tous les travaux effectués dans le cadre d'une commande.

Ces données doivent être présentées trimestriellement à l'autorité contractante de l'offre à commandes pour Travaux publics et services gouvernementaux Canada, par courriel à l'adresse WST.PA-EDM@pwgsc-tpsgc.gc.ca.

Le premier rapport doit être remis le 15 août 2016, puis des rapports doivent être remis tous les trois mois par la suite.

Par la présente, l'offrant s'engage à fournir les renseignements sur les commandes passées conformément au format présenté ci-dessous :

Nom du fournisseur :		Nom et numéro de la personne-ressource :	
Numéro de l'offre à commandes :		Période couverte :	

Ministère	Numéro de commande	Valeur en dollars (incluant la TPS)
(A) Valeur monétaire totale des commandes subséquentes pour cette période de rapport :		
(B) Totaux accumulés des commandes subséquentes à ce jour :		
(A+B) Total cumulatif des commandes subséquentes :		